

### Fiche de présentation

1	Géopolitique du Maroc
2	Lieutenant-colonel (terre) Liot de Nortbécourt
3	29 février 2000
4	Division B
5	Mémoire de géopolitique
6	La géopolitique du Maroc, véritable Etat-Nation du Maghreb, en particulier, les liens entre politique intérieure chérifienne et ouverture vers l'Europe et le Moyen-Orient. Observation du règlement du conflit du Sahara Occidental. Enfin étude des délicats défis, par la maîtrise de l'islamisme, de l'immigration et de la transition démocratique engagée.
7	Maroc, Maghreb, Méditerranée, Royaume, Islam, réformes.

# Géopolitique du **MAROC**



# **SOMMAIRE :**

## **INTRODUCTION**

### **I - LA CONSTRUCTION DU ROYAUME CHERIFIEN ET DE L'IDENTITE MAROCAINE.**

- 11. Des origines au XXème siècle : Les grandes tendances de la géopolitique du Maroc, empire millénaire.**
- 12. L'importance du Roi et l'originalité de cette fonction.**
- 13 Des liens privilégiés avec la France**
- 14 : Les problèmes territoriaux furent toujours au cœur de la géopolitique du Maroc, en particulier dans ses relations avec ses voisins.**
- 15 Le problème de l'eau au cœur de la politique marocaine.**

### **II - LE MAROC EXERCE UNE GRANDE INFLUENCE INTERNATIONALE.**

- 21. La position géographique à la fois charnière et privilégiée du Maroc lui confère une influence naturelle.**
- 22. Par ailleurs le Maroc joue un rôle diplomatico-militaire réel au Proche-Orient**
- 23. L'Union du Maghreb Arabe –UMA-, facteur de stabilité ?**
- 24. Des relations naturelles avec l'Afrique subsaharienne.**

### **III - LES DEFIS D'UN MAROC EN MUTATION.**

- 31. Ouverture et développement économique**
- 32. La transition démocratique**
- 33. La maîtrise de l'immigration**
- 34. L'Islam et la maîtrise de l'Islamisme**
- 35 Le règlement de la question du Sahara occidental.**
- 36. Le maintien d'un rôle diplomatique réel**
- 37. L'approche du nouveau souverain chérifien : Mohamed VI**

## **CONCLUSION**

ANNEXES : Cartographies du Maroc et du Maghreb, fiches statistique et descriptive

## INTRODUCTION :

La perspective d'un prochain voyage au Maroc, le souvenir de l'imbrication des destins français et marocain au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, l'arrivée au pouvoir d'une équipe nouvelle aux ordres d'un jeune souverain à la réputation de moderniste, enfin « l'année du Maroc » en France, sont autant de raisons de témoigner de l'intérêt pour l'étude de ce royaume millénaire, et pour sa politique.

Celle-ci a connu, à travers le dernier millénaire, bien des succès comme bien des revers. Cependant quelques tendances profondes se dessinent comme autant de lignes directrices. Il s'agit de politiques continues, visant à atteindre des objectifs considérés comme invariants, parties prenantes de l'identité marocaine. Cette politique « à travers les âges et les générations », s'articule autour d'objectifs simples, qui pourraient être regroupés en trois tendances : la recherche de l'unité territoriale correspondante au « grand Maroc » historique, l'utilisation d'une position géographique et d'une place privilégiées dans l'Islam, dans le but de conserver une grande influence en Afrique et plus particulièrement au Maghreb. Mais le Maroc entend bien aussi « jouer un rôle » en Méditerranée, au Proche Orient comme dans le monde arabe.

Force est de constater que le Maroc ne doit pas être enfermé dans les seuls trois cercles traditionnels qui le caractérisent : le monde arabe, l'Afrique, et la Méditerranée occidentale. Néanmoins, « la géographie dicte la politique d'un pays », disait Napoléon. Ceci est particulièrement vrai du Maroc qui, en arabe, se dit *Maghreb*, le « couchant », l'« occident ». D'ailleurs n'est-il pas exact que « Les historiens musulmans du Moyen Age appelaient le Nord de l'Afrique, au-delà de l'Egypte, « *Geziret el Maghreb* », l'île du couchant, et, qu'aujourd'hui, pour éviter de confondre le Maroc avec cet ensemble on utilise pour désigner ce dernier, les expressions « *Maghreb arabe* » ou « *Grand Maghreb* » ? (1)

La place du Royaume chérifien, au nord-ouest de l'Afrique, ouvert sur deux mers, est singulière. Ce pays, protégé par ses montagnes et ses deux façades atlantique et méditerranéenne, a, tout au long de son histoire, relativement bien conservé son indépendance. Il a par ailleurs été un véritable empire, à plusieurs reprises, en particulier aux XI<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècles. Les périodes marquées par le Protectorat l'ont influencé et servi, mais cette contribution ne fut pas décisive, à l'aune des mille ans de continuité dynastique. Cette transition tutélaire européenne pèse peu, si l'on observe que les structures traditionnelles demeurent fortement enracinées et que le Souverain jouit toujours de sa double légitimité religieuse et historique. En revanche, ce Protectorat a eu des effets en profondeur, en ce qui concerne la rapide modernisation et la question de la réunification inachevée du territoire.

(1) Paul Balta, *Un rôle central en Méditerranée*, Géopolitique n°57

C'est donc l'étude de cette alchimie politique, religieuse et culturelle, entre tradition et modernité qui présente le plus grand intérêt dans l'appréhension de ce pays, bien familier des Français. Aussi pouvons nous étudier successivement, l'héritage géopolitique, la position cardinale de ce Royaume aux confins de plusieurs mondes et la grande influence qu'il exerce de ce fait, avant de comprendre quels sont les défis et difficultés qui seront, au XXI<sup>ème</sup> siècle, celles du nouveau Souverain chérifien, Mohamed VI.

## **I - LA CONSTRUCTION DU ROYAUME CHERIFIEN ET DE L'IDENTITE MAROCAINE.**

## **II - LE MAROC EXERCE UNE GRANDE INFLUENCE INTERNATIONALE.**

## **III - LES DEFIS D'UN MAROC EN MUTATION.**

## **I - LA CONSTRUCTION DU ROYAUME CHERIFIEN ET DE L'IDENTITE MAROCAINE**

Depuis la construction du Royaume chérifien, l'influence marocaine a toujours dépassé ses propres frontières. Cette influence importante est sans commune mesure avec les poids économique et démographique relativement limités de ce pays.

La construction du Maroc s'est faite à travers une relation naturelle et historique avec le Maghreb, le monde arabe, et l'Europe à la fois.

Elle s'est accompagnée en outre, d'un sentiment identitaire fondé sur l'importance du territoire. De ce fait, l'identité du Maroc repose en grande partie sur la perception qu'il se fait de ses frontières et de l'espoir du retour au « Grand Maroc » .

### **11. Des origines au XXème siècle : Les grandes tendances de la géopolitique du Maroc, empire millénaire.**

Pour des raisons historiques et politiques, sociales et culturelles, la « marocanisation » des confins territoriaux du territoire et la maîtrise des populations ont été au cœur de la construction de l'identité marocaine et de l'exercice du pouvoir.

Le Maroc est un royaume ancien, plus que millénaire.

Ce n'est véritablement qu'à la fin du VIII<sup>ème</sup> siècle que naît l'identité marocaine. Elle se perpétuera jusqu'à nos jours, à travers plusieurs dynasties. Auparavant, le Maroc tel qu'on le connaît aujourd'hui, était essentiellement une terre de passage pour les tribus conquérantes issues d'Arabie, ou des califats de Kairouan ou de Damas.

Lors de la naissance de la Dynastie alaouite en 1659, cinq précédentes dynasties s'étaient succédées à la tête de ce pays : les Saadiens avaient suivis les Mérinides en 1554. Ces derniers étaient eux-mêmes héritiers des Idrissides, dès l'an 788, puis des Almoravides, en 1055 et des Almohades, en 1147. Les caractéristiques communes de ces cinq premières dynasties furent la poursuite de l'œuvre d'islamisation des terres conquises et rendues indépendantes, tout en unifiant nombre de tribus du Maghreb, à l'instar du premier des souverains, Idriss I<sup>er</sup>, considéré comme le fondateur du Maroc. En outre, ces années virent, en dépit de querelles fratricides préjudiciables, l'extension du territoire vers l'Est et le Nord (Espagne), avant que celui-ci, subissant des convoitises en retour, ne soit réduit à l'échelle du territoire que nous connaissons aujourd'hui.

Après avoir écarté le danger provenant des tentatives d'invasion ottomane, espagnole et portugaise au XXVII<sup>ème</sup> siècle, la période saadienne est marquée par les incessantes révoltes des tribus et l'ouverture des relations commerciales avec la France, l'Angleterre et les Pays-Bas.

La dynastie des Alaouites, encore actuellement au pouvoir, apparaît en 1659. Elle descend en droite ligne du Prophète, le fondateur étant Hassan, fils de Fatima, la fille de Mohamed et du gendre de celui-ci, Ali. C'est cette généalogie qui confère aux sultans

alaouites le titre de « Commandeur des croyants ». Les sultans qui se succèdent réorganisent entièrement le Royaume et soumettent, l'une après l'autre, toutes les tribus rebelles. En 1844, sous le règne de Moulay Abd-el-Rahman, un incident de frontière avec l'Algérie provoque un bref conflit avec la France, la guerre s'achevant avec la bataille de l'Isly. Puis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle voit le Maroc ouvrir ses portes aux puissances occidentales. En effet, à cette époque, l'économie prend une part de plus en plus décisive dans les relations internationales et le Maroc ne peut plus rester isolé. C'est Moulay Hafid qui signe, le 30 mars 1912, la Convention de Fès établissant le Protectorat. Il abdique aussitôt, laissant le trône à l'arrière-grand-père de l'actuel souverain : le sultan Moulay Youssef.

La seconde guerre mondiale fut aussi un tournant pour le Maroc. La rencontre historique d'Anfa entre Roosevelt, Churchill et le sultan Mohamed ben Youssef concrétisa les espoirs de la marche vers l'indépendance du peuple marocain, suscités par la Charte de l'Atlantique.

Ce n'est qu'en 1956, sous le règne de Mohamed V que le Maroc recouvre son indépendance. Ce Souverain a su personnifier et symboliser la Nation, instaurer la souveraineté marocaine, défendre l'intégrité territoriale du Royaume, et engager le Maroc dans la voie d'un Etat moderne et démocratique. Mohamed V avait été fait compagnon de la Libération par le général de Gaulle. Hassan II, son fils, lui succéda en 1961.

### **13. L'importance du Roi et l'originalité de cette fonction.**

Descendant en ligne directe des souverains alaouites, Mohammed VI est le descendant du Prophète. Par ce fait, le Roi est un monarque d'une compétence spirituelle et temporelle très étendue. Le souverain cumule toutes les fonctions de la hiérarchie musulmane : Malik, Chérif, Sultan, Emir, Imam, Khalife, et Amir al-mouminine. C'est à dire qu'il est à la fois Roi, détenteur de la légitimité religieuse et politique, qu'il est le chef des armées et de la communauté religieuse nationale, qu'il est à la fois lieutenant et glaive de Dieu, et enfin, qu'il est le « Commandeur des croyants ».

Cette place cardinale dans la vie du Maroc implique des relations particulières liant le Roi et ses sujets. Ces relations ont souvent été dénoncées comme « quasi féodales » par ses détracteurs, principalement en Europe occidentale. De ce fait, le Souverain Chérifien s'est expliqué à maintes reprises sur ce sujet, en décrivant cette singulière relation, qui selon lui doit perdurer : *« Je puis vous assurer qu'au cours des prochaines années, ce ne sont pas les combats qui vont nous manquer. Par contre, je crains que nous manquions de moyens pour les mener, qu'il s'agisse de la faim, de l'analphabétisme, du chômage. Face à ces défis, il faut créer un combat qui devienne sacré et dont le peuple se sente le héros. La pratique de la « Beia » (l'allégeance) est un élément fondamental de notre système, non pas constitutionnel, mais institutionnel. Le texte de la Beia consacre l'adoubement, le sacre du khalife : « Toi, nous te faisons allégeance pour tout ce qui réjouit et tout ce qui attriste. Mais en contrepartie, tu te dois de nous protéger...de veiller à nos droits. » Bien que la Monarchie soit vraiment une institution, elle est réellement fondée sur un contrat intuitu personae, celui qui est à la tête devant considérer qu'il est responsable devant Dieu... » (1)*

Même, vers la fin de son règne, lorsque Hassan II voulut moderniser la vie politique, en démocratisant les institutions, il tint à rappeler la place particulière que le roi doit tenir. « Ce roi voulait rester maître du jeu sans toucher à certains privilège: *le trône ne saurait être mis en équation* », se plaisait-il à répéter.<sup>(2)</sup>

Dans le même esprit, Hassan II ne voyait pas dans la religion un obstacle à son pouvoir : « *Pourquoi serait-il impossible de gouverner d'une façon moderne en s'appuyant sur l'Islam et les traditions? Jamais dans notre esprit, je parle des musulmans et plus particulièrement des Marocains, nous n'avons pensé que le problème de la religion ou de la laïcité existe.* »<sup>1</sup>

Le Roi s'investit au quotidien dans les domaines dont les marocains dépendent. Tous les Marocains de l'étranger demeurent ses « sujets ». Descendant du Prophète et Commandeur des croyants, le Roi ne se dérobe pas devant la mission, dont il se considère comme personnellement investi, de protéger et si possible propager l'Islam. On a pu parler de « *fonction califienne, qui s'exerce au besoin bien au-delà des frontières.* »<sup>(3)</sup>

Cette place singulière, conférant une influence internationalement reconnue au souverain chérifien, conduisit de la même manière Hassan II à mener une diplomatie très active durant tout son règne, en particulier dès les années 70. Fort de quelques succès intérieurs, comme la « marocanisation » des terres des anciens colons, il revient en force sur la scène arabe, musulmane et méditerranéenne. C'est avec réalisme qu'il sait défendre la terre du Sahara occidental en organisant la Marche Verte : à partir du 6 novembre 1975, 350 000 personnes défilent pacifiquement jusqu'à la frontière du territoire contesté. Par cette action, l'Espagne se sent obligée d'agir et le 14 novembre l'Accord de Madrid consacre le partage du Sahara entre Rabat et Nouakchott. (cf § 14)

Par ailleurs, il sut consolider une alliance de revers avec la Libye, afin de chercher à neutraliser avec un relatif succès son ennemi de toujours, l'Algérie. Mais son sens politique et sa portée diplomatique lui firent entreprendre une normalisation avec ce délicat voisinage algérien. C'est pourquoi, dans le but de « normaliser » leur tumultueuse relation au sein d'un Maghreb uni, il n'exclut pas de travailler à un rapprochement Alger-Rabat. Dès l'élection du président Bouteflika en 1999, le Roi se félicita de cette tendance parce que, selon lui, elle est de nature à donner un second souffle à l'Organisation du Maghreb Arabe –UMA-(cf § 23)

De plus il joua souvent un rôle d'arbitre dans certains conflits arabes, et en même temps, d'initiateur dans la difficile résolution de la question israélo-arabe. Il sut s'imposer à maintes reprises au sein de la ligue Arabe. En outre, il préside le comité Al-Qods, chargé de veiller à l'unité et la défense des lieux saints de Jérusalem. (cf § 22)

Enfin, le Souverain chérifien, fut l'un des principaux initiateurs du partenariat euro-méditerranéen. Hassan II s'impliqua personnellement dans le processus mis en œuvre à Barcelone le 28 novembre 1995.

Cette diplomatie est encore active aujourd'hui. Hassan II, a cherché à impliquer le jeune prétendant au trône, en l'éduquant à sa future tâche, en particulier en lui faisant connaître tous les grands acteurs de la vie politique mondiale. Le nouveau Souverain Mohammed VI a ainsi été étroitement associé à tous les dossiers qui intéressent le Maroc, en particulier, en interne, le règlement de la délicate question de l'intégration ou l'autonomie du Sahara occidental, et en externe, à la place du Maroc dans le cadre de la mondialisation, comme à l'organisation de la zone de libre échange en Méditerranée prévue pour 2010 par la déclaration de Barcelone.

(1) Hassan II, entretien avec Marie-France Garaud, Géopolitique n° 57

(2) Abderrahim Lamchichi, *Confluences Méditerranée*- n°31 Automne 1999.

(3) Marc Bonnefous, *Le Maroc, carrefour géopolitique*, Géopolitique n° 57

### **13 Des liens privilégiés avec la France**

L'intermède « colonial », de moins d'un demi-siècle (1912-1956), si on le fait remonter seulement au Traité de Fès de 1912, pourrait paraître insignifiant, au regard de l'évolution plus que millénaire de l'Etat marocain. Au cours de cette brève période pourtant, le Maroc a consolidé des liens privilégiés avec la France. Ces liens ne furent pas noués que d'un seul coté, mais bien des deux. En effet, durant ces années, le Maroc se développa économiquement mais aussi politiquement, et ceci se traduisit par une forte détermination : « il s'agissait de dominer le territoire dans son intégralité, en soumettant les individus au contrôle direct de l'Etat à travers le paiement de l'impôt. »(1) Cette politique entendait mettre fin au vieux clivage de l'Empire chérifien entre le Makhzen et les pouvoirs locaux. Ainsi la présence française, à travers les efforts de pacification et d'unification, à travers l'influence d'officiers aussi clairvoyants que le maréchal Lyautey, et à travers l'administration des résidents généraux, comme l'action des officiers des affaires indigènes, su tisser les liens particuliers qui unissent France et Maroc.

En outre, ces liens privilégiés, entre le Maroc et la France, tissés depuis plus d'un siècle et concrétisés aujourd'hui par d'étroites relations politiques, économiques et culturelles, ont été scellées dans le sang, par la contribution du Maroc envers la France pendant les deux guerres mondiales.

En effet, dès 1914, la métropole eut recours à l'Afrique du Nord pour compléter ses effectifs mobilisés. Elle fut une « pépinière d'hommes » selon la célèbre formule du maréchal Lyautey. Ce besoin en effectifs provenait du déséquilibre démographique entre la France et l'Allemagne. Par ailleurs, le Maghreb, important producteur de céréales, fut aussi sur le plan de l'approvisionnement alimentaire, d'un grand secours pour la métropole.

Cependant, ce fut au cours de la deuxième guerre mondiale que le soutien du Maroc se fit le plus explicite, fraternel. Lorsque la France entra en guerre le 3 septembre 1939, le sultan Mohamed ben Youssef assura la France de son concours sans réserve. Il lança un vibrant appel lu dans les mosquées et reproduit dans la presse : *«Aujourd'hui que la France prend les armes pour défendre son sol, son honneur, sa dignité, son avenir et les nôtres, nous sommes nous-mêmes fidèles aux principes de l'honneur de notre race, de notre histoire et de notre religion. Il est de notre devoir le plus absolu de manifester au gouvernement français, notre reconnaissance pour tout ce qu'il a fait pour nous, et le premier qui faillirait au devoir élémentaire de cette reconnaissance serait indigne de notre histoire et enfreindrait les ordres du Créateur qui nous a imposé le devoir de la reconnaissance. A partir de ce jour, et jusqu'à ce que l'étendard de la France et des Alliés soit couronné de gloire, nous devons lui apporter un concours sans réserves, ne lui marchander aucune de nos ressources et ne reculer devant aucun sacrifice.»* (2)

Au total, à l'issue du désastre de la première campagne de France, les marocains payèrent un lourd tribut à leur contribution : 2100 tués et 18 000 prisonniers. Puis, à l'aube du 8 novembre 1942, le Maroc entra brutalement dans la guerre, avec le débarquement anglo-américain sur les plages de Safi, Casablanca, Port Lyautey. De plus en plus de Marocains composent les unités de la France libre, et, leur bravoure reconnue, d'autres unités. Ce fut le cas du 4<sup>ème</sup> Tabor, dont la conduite fut si exemplaire pendant la campagne de Tunisie, que le général Patton demanda au général Giraud l'affectation de cette unité à son armée,

pour participer à la reconquête de la Sicile. Par ailleurs, les trois cinquièmes des troupes du Corps expéditionnaire français débarquées en Italie furent marocaines.

Au bout du compte, l'effort de guerre demandé par la France combattante et le Comité français de libération nationale a été important, et représenta 85 000 marocains sur 233 000 hommes pour l'AFN, soit 36% des forces mobilisées. C'est pour saluer cette contribution fraternelle que le général de Gaulle associa le Sultan Mohamed ben Youssef à la grande prise d'armes parisienne le 18 juin 1945, et lui remit en public la croix de compagnon de la Libération.

Aujourd'hui, ces liens privilégiés demeurent et montrent que l'héritage de la décolonisation a été fécond. La relation bilatérale qui subsiste entre les deux pays est excellente, peut-être la plus fertile des relations bilatérales qu'entretient la France avec l'ensemble des pays du Maghreb. Cette année, le lancement officiel à Paris du « Temps du Maroc » en est une illustration qui ravit les autorités des deux pays. 200 événements culturels étaient programmés. Le président Chirac invita, dans ce cadre, le roi du Maroc à venir à Paris le 14 juillet 1999 pour inaugurer le volet politique de ce lancement. Symboliquement les deux hommes, le Président et le Roi, passèrent conjointement en revue les deux Gardes, républicaine et royale, en ouverture du défilé national.

- (1) Mohammed Naciri, « Territoire : contrôler ou développer, le dilemme du pouvoir depuis un siècle. » dans Monde arabe- Maghreb, Machrek. N°164, avril juin 1999. La documentation française.
- (2) C. Levisse-Touzé : *L'Afrique du Nord*. Recours ou secours, septembre 1939-juin 1943, p.33.

#### **14 : Les problèmes territoriaux furent toujours au cœur de la géopolitique du Maroc, en particulier dans ses relations avec ses voisins.**

En langue arabe, Maghreb se dit Djazirat-al-Maghrib : « la presqu'île du soleil couchant ». Cette région, relativement homogène du point de vue démographique ( 75 millions d'habitants sont majoritairement d'origine arabe ou berbère et sont des musulmans sunnites), a été globalement scindée en deux parties. D'une part, la Libye, la Tunisie et la côte orientale de l'Algérie, soumises aux trois mêmes dynasties, puis à la domination turque. D'autre part, le Maroc qui s'est développé peu à peu en une entité autonome unifiée par les Almohades et indépendante de l'Empire ottoman. Plus tard, la colonisation française a eu des conséquences à long terme sur la formation des élites nationales.

Ainsi, si le Maroc n'a pas eu strictement le même développement historique que tous ses voisins maghrébins, il conserve des liens privilégiés avec ses « cousins ». Néanmoins ces rapports avec ses voisins directs sont intimement liés à la résolution de litiges territoriaux résiduels.

- **Au sud**, le Maroc est en proie au **délicat problème du règlement de la question saharienne**.

*« Tous les historiens reconnaissent que le problème du Sahara occidental est le résultat d'une évolution complexe qui a conduit pendant la décolonisation à amputer le Royaume chérifien d'une partie de son territoire, produit pourtant de douze siècles d'histoire. » (1)*

Aujourd'hui, un référendum devrait avoir lieu afin de, sous l'égide des Nations Unies, fixer l'avenir de ce vaste territoire, naguère colonie espagnole, recelant quelques richesses minières non négligeables, et surtout une large côte de pêche, que le Maroc a « récupéré », dont il a modernisé plusieurs villes et où il a investi des sommes colossales.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Cherchons quelques instants à poser la problématique de ce conflit territorial au cœur des préoccupations géopolitiques du Maroc.

Sans remonter jusqu'à la conquête du Maroc actuel par les Almoravides en 1050, « c'est sous le sultan Al-Mansour en 1578 que la souveraineté fut rétablie jusqu'au fleuve Sénégal. Puis après l'arrivée au pouvoir des Alaouites, les régions sahariennes ne cesseront plus d'être associées à la vie politique et économique marocaine. » (2)

La région est constituée de deux régions : au nord, la Saquia al-Hamra située entre l'oued Drâa et le cap Boujdour ; au sud, l'oued ed-Dahab (ancien Rio de Oro espagnol) qui s'étend jusqu'en Mauritanie. L'appartenance du Sahara occidental au Maroc fut reconnue par les puissances occidentales jusqu'au début du siècle. La convention franco-britannique de 1890 affirmait la « marocanité » du Saquia el-Hiba. Puis, en 1912, les Espagnols rattachaient définitivement leur possession saharienne à leur protectorat marocain, mais c'est en 1958 que l'Espagne (qui avait rendu son indépendance à la zone nord du Maroc) créait le Sahara espagnol.

Dès lors, le Maroc indépendant engagea une politique de « marocanisation » de ces territoires. En juin 1972, au sommet de l'OUA à Rabat, une série d'accords furent signés entre le Maroc et l'Algérie à ce sujet. Puis le Maroc poursuivit ses négociations avec l'Espagne au sein de l'ONU et devant la Cour internationale de justice. Le Souverain pris une initiative forte en organisant la très lourde de sens « Marche verte. » Celle-ci consista en une marche pacifique de plus de 300 000 personnes, qui franchirent la frontière entre le Maroc et le Sahara. Par cette aventure couronnée de succès, Hassan II obtint des Espagnols un accord de restitution tripartite – Espagne, Maroc, Mauritanie -. Cet accord prévoyait que désormais le Sahara passerait sous contrôle marocain au nord et sous contrôle mauritanien au sud. Cette situation fut entérinée par le retrait militaire espagnol de la zone. Le Sahara espagnol fut alors rebaptisé « Sahara occidental ».

Cependant, le Front Polisario, Front de libération sahraoui, apparu deux années plus tôt, soutenu par l'Algérie et le Libye, créa la République arabe sahraouie démocratique – RASD -, d'orientation socialiste et islamiste. Cette situation engendra un conflit régional, tandis que la Mauritanie se désengageait en signant un accord de paix avec le Polisario, pour, plus tard, en 1984 reconnaître la RASD.

Cette situation de guerre régionale dura de 1976 à 1991, date où un cessez-le-feu entra en vigueur. L'ONU prit l'initiative et mis en application le plan de règlement voté en 1988, plan prévoyant le déploiement d'une force de paix, la Mission des Nations Unies pour le Référendum au Sahara occidental – MINURSO -, chargée de contrôler le cessez-le-feu et de préparer la tenue de ce référendum.

Cette situation n'a plus évolué sur le plan militaire, s'est enlégée sur le plan politique dans des politiques conflictuelles dilatoires autour des conditions techniques de la réalisation du référendum, situation dénoncée à la fois par le front Polisario et par les autorités de Rabat.

Cette décennie a cependant été mise à profit par le Maroc qui, depuis dix années, a consenti de gros efforts dans le but de valoriser cette contrée. Ces efforts reconnus par la communauté internationale, ont contribué à développer la région, en sédentarisant la population locale, en construisant des infrastructures telles que celles concernant les logements, l'eau, l'électricité, les routes, les écoles, les hôpitaux etc...L'activité économique y est désormais intense : ports, usine de transformation de poissons et de désalinisation de l'eau de mer, barrages etc..... En outre, les cultures n'ont pas été oubliées dans cette zone particulièrement désertique : des cultures maraîchères sous serres approvisionnent la région, y compris, pour une part, les îles Canaries.

C'est donc une « marocanisation » inachevée qui subsiste, dont l'achèvement est un objectif prioritaire de la politique marocaine et dont l'issue négative serait de nature à discréditer le pouvoir marocain en place.

(1)Paulette Briseperre, sénateur des Français établis hors de France, « le Maroc, élément fondamental de sécurité et de stabilité en Afrique du Nord », RDN, octobre 1999.

(2) Bernard Lugan.

- **Au Nord, il subsiste un différend territorial marocco-espagnol concernant les « présides » espagnols de Ceuta et Melilla.**

Cette situation singulière est bien sûr le fait de la proximité géographique des deux pays, mais aussi et surtout, l'enchevêtrement de leurs histoires parallèles. Aujourd'hui encore, est-il possible de discerner des liens privilégiés entre ces deux pays voisins et « cousins », mêlant proximité et recherche de leur réconciliation territoriale.

Il y a quarante cinq années, l'Espagne du général Franco comprit soudainement qu'il lui fallait renoncer au Protectorat qu'elle exerçait depuis près d'un demi-siècle sur une partie importante du Maroc. Ce Protectorat, elle l'assumait depuis 1912, conjointement avec la France, après les tractations franco-anglaises de 1904. De cette époque datait l'administration espagnole sur le Sahara Occidental, comme nous l'avons évoqué ci-dessus, mais aussi l'administration de petites enclaves espagnoles dans le Maroc septentrional.

Dès l'indépendance du Royaume chérifien, un processus d'indépendance territoriale s'est développé. Néanmoins, ces retraits espagnols ne sont pas sans exciter une certaine amertume, marque des deux cotés de la Méditerranée, d'une nostalgie territoriale réelle. Ainsi, en 1969, Madrid se vit contraint de restituer Ifni au Maroc en échange d'un avantageux traité de pêche qui se révélera bien éphémère. De même, la tension augmenta lorsque l'Espagne se résigna, en 1975, à se retirer du Sahara Occidental.

Ceuta et Melilla, quant à elles ont été revendiquées officiellement pour la première fois en 1960, à la tribune de l'ONU. Rapidement cet enjeu a été « découplé » des autres négociations. Pour cette raison, aucun règlement n'a été envisagé durant une trentaine d'années. Au début des années quatre-vingt, la question de Ceuta et Melilla revient au centre des préoccupations et « connaît un brusque embrasement, avec la promulgation par l'Espagne d'une loi sur les étrangers qui laisse l'importante communauté musulmane de

*ces deux villes dans un vide juridique.* » (1) Dix années après, un accord portant sur un statut d'autonomie pour ces « présides », a été conclu.

Néanmoins, si les Marocains sont encore attachés à leur volonté de « marocaniser » ces deux enclaves espagnoles subsistantes, un sondage a clairement mis en évidence, en 1995, que ce n'était plus une priorité, au moins dans l'esprit des élites marocaines. Pour ces dernières, les investissements financiers espagnols au Maroc et l'accroissement des échanges commerciaux entre les deux pays, sont au cœur de leurs initiatives.

Si la question du règlement définitif du statut de Ceuta et Melilla demeure au centre de la volonté politique marocaine, la relation marocco-espagnole est avant tout marquée par deux aspects que sont l'avenir des relations politico-économiques bilatérales, et surtout l'avenir du grave problème de l'immigration.

(1) Bernabé Lopez Garcia, *Madrid-Rabat : du désamour à la réconciliation*, Géopolitique n°57.

## **15 Le problème de l'eau au cœur de la politique marocaine.**

La situation géographique marocaine rend le pays dépendant des aléas climatiques. L'approvisionnement en eau n'est pas simple dans de nombreuses contrées, notamment dans l'arrière pays. Et si cette question n'est pas nouvelle, elle est pas encore résolue, bien que des progrès considérables aient été réalisés depuis l'indépendance du pays.

Plus qu'un simple facteur de difficulté économique, la question de l'eau au sein du Royaume chérifien est si cruciale, qu'elle s'inscrit dans les questions fondamentales qui engagent l'avenir du Maroc et se mêle aux réflexions sur le développement du pays et sur la puissance de celui-ci, dans les décennies à venir. Intimement liée à l'essor économique et à l'« emballement » démographique, la politique d'indépendance alimentaire du Maroc suppose l'assurance d'un approvisionnement suffisant et régulier en eau potable. En outre, la fertilisation des terres, en particulier dans l'arrière pays saharien, est au cœur de la volonté du Roi et des Marocains. D'ailleurs le maréchal Lyautey ne disait-il pas : « Au Maroc, gouverner c'est pleuvoir. »

Le problème de l'eau est une **question prioritaire** dans la volonté politique marocaine, pour quatre raisons : démographique, économique, politique et culturelle.

Sur le plan **démographique**, la problématique est simple : il s'agit de nourrir, abreuver et donner le maximum de conditions de confort et d'hygiène aux Marocains. De fait, en l'espace de trente ans, entre 1955 et 1985, la population marocaine a plus que doublé, passant de 10 à 24 millions d'habitants. Or le volume de la production céréalière augmentait à un rythme moins élevé. De ce fait, alors que le Maroc, en 1970, était autosuffisant en matière de céréales, il en importait déjà plus d'un million de tonnes en 1982. En outre, l'exode rural comme l'émigration sont une réalité dont la difficulté d'approvisionnement en eau est une des causes. Dans ce cadre, l'approvisionnement en eau est déterminante à la fois pour apporter de l'eau potable à tous les Marocains, mais également dans le but de permettre la préparation de meilleures récoltes.

Dans le domaine **économique** qui est évidemment lié à l'explosion démographique, la question est plus complexe car la priorité donnée au développement de matériels et techniques modernes, nécessite de faire des choix d'investissements coûteux à long terme. C'est d'ailleurs ce qu'ont décidé les autorités marocaines, et en particulier le Roi, qui est personnellement très sensible à cette question. Auparavant, la politique engagée dans les années trente avait conduit à « *la dépendance totale de l'agriculture céréalière marocaine vis-à-vis du climat, c'est à dire de la pluviométrie.* »(1) Le vrai problème économique de l'eau est le coût du « défi » technique que représente les investissements. Tout ce qui fut consacré aux constructions de barrages ne le fut pas ailleurs. Mais le calcul consistait à comparer les pertes dues aux inéluctables achats de compléments alimentaires, par rapport aux investissements à court terme, et surtout aux gains de productivité à long terme que cela entraînerait. Le double pari, économique et technique semble en passe d'être gagné, en grande partie grâce à la persévérance d'Hassan II. D'ailleurs il montrait sa détermination dans un discours de 1967 : « *Plus une goutte d'eau à la mer ni au Sahara* ». de même, il lançait la politique des grands barrages réservoirs et fixait un objectif de un million d'hectares à irriguer pour l'an 2000. Cet objectif est atteint depuis 1997 avec l'ouverture du barrage de l'unité (Al Wahda) portant à 70% la capacité de stockage du ruissellement au Maroc, soit une des meilleures performances mondiales. Techniquement, le Maroc est en avance sur tous les autres pays du Maghreb. En effet, outre ces barrages, il a développé des réservoirs appelés « lacs collinaires ». Ainsi, un gros orage peut permettre d'accumuler un ou deux millions de m<sup>3</sup> qui suffisent à satisfaire les besoins d'un village. Enfin, la politique marocaine a su valoriser les immenses nappes phréatiques, rendues d'autant plus rentables, qu'elles sont utilisables aux moindre coût, par la technique américaine des centres pivots. (2)

Sur le plan **politique**, le Roi du Maroc entend montrer la portée de la responsabilité qu'il assume vis-à-vis des Marocains. En outre, les décisions qui ont été prises depuis 30 années sont aux antipodes de celles développées par les voisins du Maroc, à l'instar de l'Algérie qui a réalisé ses investissements dans le domaine des hydrocarbures. Or, du coté marocain, on met en exergue la pertinence des choix effectués dans le passé et les réussites dont on mesure quelques signes aujourd'hui.

Ces trois points ne sauraient masquer l'impact **culturel** de cette politique. Cette politique résolue d'apporter de l'eau à tous les Marocains et dans toutes les régions de l'arrière-pays devrait, à l'échéance d'une génération, bouleverser le mode de vie des populations et leur donner de plus grandes possibilités de s'installer, de créer des activités professionnelles et sociales au niveau local. Les femmes devraient en bénéficier puisque, dans 70% des cas, les tâches d'approvisionnement des villages en eau potable incombent aux filles de moins de 15 ans. Cette « corvée d'eau » qui les occupe plus de deux heures par jour, explique pourquoi le taux de scolarisation des filles, inférieur à celui des garçons, est un des plus faibles du monde. Apporter l'eau, c'est aussi apporter la liberté et la culture.

Fort de cet héritage, disposant d'une conscience identitaire affirmée autour du Souverain chérifien, insistant sur le caractère inéluctable et légitime du retour de toutes les terres marocaines au Maroc, le Royaume assume un rôle phare en Méditerranée occidentale, comme « pont » de l'Afrique à l'Europe, et, plus largement encore que dans le seul monde arabe, dans l'ensemble de la région euro-atlantique et proche orientale.

(1) Robert Ambrogi, *Priorité aux problèmes de l'eau*, Géopolitique n° 57

(2) Il s'agit d'un axe vertical de 4 mètres de haut prolongé dans le sol par un forage qui va chercher l'eau souterraine. Le gros avantage du centre pivot est de réduire de moitié la consommation d'eau d'irrigation.

## II - LE MAROC EXERCE UNE GRANDE INFLUENCE INTERNATIONALE.

Aujourd'hui encore, le Maroc joue un rôle important en dehors de ses frontières. Ce rôle est la synthèse de sa position géographique exceptionnelle, d'une volonté et d'une émigration vivaces, ainsi que de l'autorité morale et religieuse peu contestée du Souverain chérifien.

### 21 La position géographique à la fois charnière et privilégiée du Maroc lui confère une influence naturelle.

Le Maroc se trouve dans une «*position géostratégique de valeur exceptionnelle, qui en fait l'un des piliers de la sécurité en Méditerranée.*» <sup>(1)</sup>

Ce pays millénaire a une «*triple vocation : vocation de mitoyenneté avec l'Europe, vocation en tant qu'Occident de l'Orient, vocation d'ouverture vers un grand large aux multiples aspects.*» <sup>(1)</sup>

Quinze kilomètres seulement séparent le Maroc de l'Europe. Aussi, naturellement peut-on décrire « le Maroc comme un gigantesque **porte-avions ancré au flanc de l'Europe** ». Et « l'OTAN a beau s'étendre jusqu'aux colonnes d'Hercule, il est impératif pour ses membres de ne pas subir de menace d'aucune sorte qui viserait l'extrême pointe du continent. » <sup>(1)</sup> En outre la stabilité historique du royaume chérifien depuis son indépendance sert la crédibilité de cette zone stratégique importante pour l'OTAN, comme pour l'Union Européenne.

L'étroitesse du détroit de Gibraltar (onze kilomètres séparent Gibraltar de Tanger), rend les **destins marocains et espagnols** pour une part **enchevêtrés**. L'histoire marocaine est empreinte d'influence culturelle et militaire espagnole. C'est la raison pour laquelle les deux pays entretiennent des relations économiques, diplomatiques et culturelles à la fois très étroites et non dénuées de difficultés.

Ces liens sont maintenus aujourd'hui principalement à travers des relations économiques et politiques particulières. En outre, l'Espagne (comme la France) demeure une destination privilégiée d'une immigration marocaine forte.

Cette proximité de l'Europe et du flanc sud de l'Alliance Atlantique s'accompagne d'une **position maritime clef**.

En effet, le Maroc se trouve en position de contrôle géographique de la porte occidentale de la Méditerranée, en même temps qu'il commande les débouchés atlantiques. C'est d'ailleurs le seul pays d'Afrique ouvert à la fois sur l'Atlantique et la Méditerranée Cette ambivalence géographique clef est un atout pour ce pays. Cependant ce dernier est ainsi lié aux stratégies maritimes de nombreuses puissances, en particulier les puissances dominantes du moment. En effet, l'histoire de ces cinquante dernières années montre clairement l'intérêt que les Etats-Unis portent à ce « carrefour » maritime. Pour les

Américains, cette « place » océanique est à la fois le « pont avancé » de l'Europe et l'espace qui ouvre sur l'Atlantique la porte de l'Ancien Monde. Cette place lui a valu, à elle seule, d'être la plate-forme privilégiée par les Alliés anglo-américains dès 1942. <sup>(2)</sup> Puis, bien après la guerre, l'US Air Force a maintenu des bases, et des escales ne lui furent jamais refusées. Ces dernières années, une réelle coopération militaire s'est développée, se signalant par des manœuvres communes, ainsi que par une assistance technique et financière non négligeables. Cet intérêt qui lui est porté, le Maroc sait bien qu'il le doit surtout à sa position géographique : il n'est pas de port, à l'exception de Lisbonne, qui soit aussi proche de New York que Casablanca. Ces ports marocains sont de plus une étape toute indiquée sur la route du Moyen-Orient, à mi-chemin duquel ils se trouvent. En outre, cette position maritime valorisante pour le Maroc est à l'origine de son développement économique et diplomatique, à l'instar du choix qui fut fait d'y tenir moult sommets internationaux, comme les discussions du GATT –General Agreement for Tarifs and Trade -, à Marrakech, en 1994.

Par ailleurs, aujourd'hui, la modification de la conception de la sécurité européenne a conduit les nations qui composent l'Union Européenne, à reporter leur attention sur la région méditerranéenne et en particulier sur le Maghreb. L'hypothèse de nouvelles menaces pouvant faire leur apparition, les a amenées à étudier sérieusement tous les moyens, pour instaurer dans cette région du monde, une paix et une stabilité durables. Dans ce cadre, le Maroc est un élément pivot de cette stabilité. C'est la raison pour laquelle le royaume chérifien participe activement à toutes les initiatives du dialogue en Méditerranée, que ce soit au sein de l'OTAN, dont il est membre en temps qu'observateur permanent, de l'UEO ou de l'OSCE.

(1) Marc BONNEFOUS ; « Le Maroc : trois vocations géopolitiques RDN 1997

(2) On peut noter, à cet égard, que l'Egypte porte la même responsabilité en Méditerranée orientale que le Maroc en Méditerranée occidentale.

## **22 Par ailleurs le Maroc joue un rôle diplomatico-militaire réel au Proche-Orient**

Le paradoxe de cette question réside dans le décalage entre un Maroc géographiquement distant, mais politiquement très influent au Proche-Orient.

L'engagement des forces dans la plupart des conflits survenus au sein du monde arabe, montre la détermination de la diplomatie marocaine comme l'influence du royaume chérifien, en général, et du Roi en particulier.

*« Ainsi le Roi a envoyé ses soldats sur le Golan en 1973 » pendant la guerre du Yom Kippour (envoi d'une brigade), « prêté assistance au Roi d'Arabie en 1987 au moment des émeutes de La Mecque, s'est montré solidaire de la cause de l'Irak lors de la guerre avec l'Iran, a participé en 1991 à la libération du Koweït, et a contribué à la mise en place de forces de protection auprès de tel ou tel souverain du Golfe qui s'estimait menacé. » <sup>(1)</sup>*

En outre, le Maroc a une politique très active dans le cadre de l'OCI -Organisation de la conférence Islamique- et, en son sein, dans la présidence du comité « Al-Qods ». Ce

comité qui traite de la situation et du statut de Jérusalem joue un rôle important dans le conflit israélo-arabe. Le Roi se pose comme une autorité morale et politique majeure, eu égard à son rang de « Commandeur des Croyants ».

Cette politique, longtemps méconnue, parfois décriée, a fini par être respectée, et souvent appréciée, tant par les diplomates occidentaux que par une grande partie des protagonistes. Peu médiatisée, l'action d'Hassan II fut néanmoins décisive dans les avancées du processus de paix israélo-palestinien et, d'une manière plus générale, dans le dialogue israélo-arabe.

Si Mohamed VI apparaît comme un des médiateurs privilégiés au cœur des discussions menant à la stabilisation de Proche-Orient, il le doit à la persévérance, au calme et à l'équilibre de l'engagement de son père.

En effet, Hassan II s'est fait le « chantre » du dialogue israélo-arabe et a obtenu plusieurs succès qui ont fait du Maroc un acteur incontournable du processus de paix israélo-palestinien. *« Son arabité incontestée, son profond attachement aux droits du Peuple palestinien et sa qualité de descendant du Prophète, mais aussi sa conviction précoce que la paix au Proche-Orient passe incontestablement par le dialogue avec Israël, ont développé chez Hassan II un sens aigu de la mission. »* (2) D'ailleurs le Roi est soutenu depuis le début de sa médiation par son propre peuple. Ce peuple marocain, dont la profonde identité berbère, arabe et musulmane, a su malgré cette identité développer au fil des siècles, une relation conviviale avec la minorité juive marocaine. Pour autant, la cause palestinienne est dans tous les cœurs. Cette cohabitation sans accroc est un exemple local, dont le souverain chérifien use pour légitimer sa médiation et affermir sa conviction profonde en faveur de la paix. D'ailleurs cet œcuménisme n'est qu'une partie de la position marocaine tolérante plus que conciliante, qui a fait du Maroc le premier pays arabe auquel le Pape Jean-Paul II a symboliquement rendu visite.

En outre, la particularité de l'action du Roi au Proche-Orient dans les trente dernières années, est la globalité de sa politique. En effet, son action s'est déployée sur tous les fronts : arabo-arabe, Egypte-Israël, Palestine-Israël, Arabes-Américains, sans oublier les instances régionales, internationales et les médias.

Dès 1965, lors du premier sommet arabe auquel il participe, le jeune Roi prône le dialogue avec Israël, tant il a acquis la conviction que les Arabes ne régleront jamais la question tout seuls. D'ailleurs l'Etat d'Israël est une réalité, et il est soutenu par les Etats-Unis, il faut donc faire « avec » : voilà une vision réaliste qu'il tente d'imposer. Après le choc de la guerre des « six jours », le Maroc va jouer un rôle significatif dans deux directions de l'évolution ultérieure : la reconnaissance de l'Organisation de Libération de la Palestine – OLP – comme représentant exclusif du peuple palestinien(3), et le rapprochement Egypte-Israël. Cette reconnaissance palestinienne a été le point de départ du crédit dont disposa l'OLP ultérieurement, jusqu'à devenir reconnue par les membres de la communauté internationale et par l'ONU, où l'OLP jouit du statut d'observateur. Par ailleurs, en accueillant secrètement Yitzak Rabin, Premier ministre d'Israël, peu après la « guerre du Kippour », en 1973, Hassan II met toute sa détermination à tenter d'obtenir un accord israélo-égyptien. D'ailleurs, Yitzak Rabin écrira à Hassan II afin de lui témoigner sa gratitude : *« C'est vous, Majesté, qui grâce à votre profonde sagesse, avez pris la décision de faire le premier pas dans cette direction. Je suis heureux de constater que cette idée de dialogue direct a commencé à germer et à prendre forme. »*(4)

De plus, le Souverain chérifien n'a jamais négligé le dialogue arabo-arabe. Il développa son action à partir de quatre axiomes de base. D'abord, il convient de tisser une solidarité avec les pays dont des territoires furent ou sont occupés par Israël, et donc défendre les droits des Palestiniens. De plus, il faut aider un pouvoir politique, une autorité

palestinienne à accéder à une autonomie « décisionnelle » réelle. Il faut, dans le même temps intégrer ce processus de dialogue dans le cadre fixé par la légalité internationale. Enfin, en cas de conflit entre deux pays arabes, ne pas s'aligner et tenter de régler le différend, à la demande des belligérants.

Parallèlement à cette approche diplomatique, la médiation du Roi s'exerce à travers la présidence que le Souverain assume à la tête du Comité Al Qods, chargé de veiller aux destinées de Jérusalem. Cette ville sainte et symbolique, au sein de laquelle s'expriment deux peuples et trois religions, est l'objet de toutes les convoitises et, à son propos, les protagonistes ne parviennent pas à parler d'un langage apaisé. Dans ce contexte, le Comité joue un rôle d'impulsion dans la protection et la conservation des Lieux saints. Lors de sa 15<sup>ème</sup> session en janvier 1995, à Ifrane, au Maroc, le Comité Al-Qods a adopté la proposition du Roi du Maroc, de doter la Ville sainte d'un budget alimenté par les membres de l'OCI Ce fonds, ouvert au secteur privé, permettrait de sauvegarder le patrimoine arabe des Lieux saints. En outre, Hassan II a toujours adopté une position équilibrée à ce propos.

Il est donc légitime de reconnaître l'influence qu'a eu et que conserve le Maroc au Proche Orient. Sa mobilisation, couronnée de succès en 1989, pour la réintégration de l'Egypte au sein de la Ligue Arabe, comme le succès du sommet de Fès de 1982, attestent des résultats tangibles de la Monarchie chérifienne dans les relations internes arabes comme dans le processus de paix israélo-palestinien.

Aujourd'hui, pour le Maroc, « *l'objectif ultime consiste à faire prévaloir la logique de la coopération sur celle de la confrontation, à travers la dimension économique notamment.... Le Maroc reste donc très attentif à l'évolution sur le terrain. Il apporte un soutien actif et multiforme au développement de Gaza et de Ariha.* »(2)

(1) Marc Bonnefous ; « *Le Maroc : trois vocations géopolitiques* » Revue Défense Nationale, octobre 1997

(2) Assia Bensalah Alaoui, *Proche-Orient : le Roi médiateur*, Géopolitique n°57.

(3) Le sommet arabe que le Maroc organise à Rabat, en 1974, va constituer un tournant pour les Palestiniens. Il consacre la reconnaissance de l'OLP comme représentant exclusif du peuple palestinien.

(4) *lettre* d' Yitzak Rabin à Hassan II, 1976.

### **23. L'Union du Maghreb Arabe –UMA-, facteur de stabilité ?**

Le Maroc a tenu à participer à plusieurs initiatives pour unifier le Maghreb. En 1964, il a été l'un des fondateurs du Comité Permanent Consultatif Maghrébin – CPCM – Ce comité, dont les objectifs économiques étaient d'harmoniser les politiques douanières, les secteurs sensibles (mines, énergie, industrie, transports, télécommunications), et de coordonner les positions des différents pays à l'égard de la CEE, resta sans résultat tangible. Il fallu attendre 1988 pour que se réunisse, à Zéralda, le premier sommet maghrébin de l'histoire.

A cette époque, le Roi et le Président algérien, Chadli Bendjedid, avaient reconnu qu'en l'absence d'un axe Alger-Rabat, il n'y aurait pas d'unité maghrébine. Ils travaillèrent au rétablissement de leurs relations diplomatiques (rompues en 1976) et ceci déboucha sur le

sommet de Zéralda entre cinq pays (Libye, Tunisie, Algérie, Maroc, Mauritanie). Cela donna lieu à la naissance de l'Union du Maghreb Arabe – UMA- à Marrakech, le 17 février 1989. La principale réussite de cette union pour ces pays, fut de permettre, à l'instar de ce que souhaitait Hassan II, de rester unis, au cours des discussions euro-maghrébines, préalables à ce qui allait devenir le forum de Barcelone et la marche vers une vaste zone de libre échange Nord-Sud. En outre l'UMA connut quelques succès économiques, à l'instar du projet géostratégique du gazoduc Maghreb-Europe.

En revanche, l'UMA n'a pas de consistance politique, ni, a fortiori, de consistance dans le domaine de la sécurité. En effet, si depuis la création de l'UMA, le royaume chérifien considère qu'aucune menace extérieure sérieuse ne pèse plus sur ses flancs, il prône en revanche, une solidarité sans faille et rappelle que le traité de l'UMA prévoit qu'« une agression contre l'un serait une agression contre tous ». Cette position lui permet de chercher à se poser en « leader » de cette union. Néanmoins, le souverain chérifien est conscient que la position politique de sa diplomatie tient davantage du symbole que d'une quelconque efficacité, dans la mesure où l'UMA ne contient que des obligations de principe. Elle ne contient d'ailleurs aucune obligation formelle (comme l'art. 5 de l'OTAN), ni opérationnelle (comme l'article 5 de l'UEO).

En fait, l'UMA connaît de nombreuses autres limites. En effet, dès 1992, l'Union n'existait plus que sur « le papier ». La dégradation de la situation interne en Algérie, les difficultés rencontrées dans l'organisation du référendum pour l'avenir du Sahara Occidental, les tensions avec la Libye etc. contribuèrent à faire de l'UMA, une construction diplomatique artificielle sans suite. Face à cet échec, Rabat a toujours tenté de relancer l'Union. Ce fut d'abord l'initiative d'une conférence sur la sécurité en Méditerranée qui ne put voir le jour par le fait que ni l'Europe ni les Etats-Unis, n'y étaient favorables. Par ailleurs, des divergences importantes virent le jour à propos de la position à adopter vis-à-vis du processus de paix israélo-arabe, ou à l'égard de l'Irak et du Koweït, durant la guerre du Golfe.

Néanmoins, cette union permet d'afficher la bonne foi marocaine et surtout de tenter de contrôler par ce biais les menaces principales qui pourraient ressurgir en provenance de l'intérieur de l'Union. La menace principale à craindre provient moins des Etats voisins du Maroc en tant que forces étatiques, mais plutôt en tant que force de déstabilisation. A cet égard, l'Islamisme (en particulier algérien), apparaît à la fois comme la menace la plus sérieuse et comme l'arme la plus insidieuse et la plus efficace, à la disposition de tout Etat pouvant avoir l'intention de déstabiliser le Royaume chérifien. En cela une union des pays du Maghreb, même peu consistante, est souhaitée par le Maroc comme un cadre minimum, qui doit rappeler à chacun de ses membres que tous pourraient avoir intérêt à mener plus d'actions et de politiques communes.

#### **24. Des relations naturelles avec l'Afrique subsaharienne.**

Depuis un millénaire, le Maroc est un véritable trait d'union entre la Méditerranée et l'Afrique Subsaharienne.

Si, comme nous l'avons vu, le Maroc a de fait récupéré une partie de ses provinces sahariennes et le littoral correspondant (2500 km de façade atlantique), c'est également parce qu'il a toujours eu cette vocation. Les premières relations entre le Maroc et

l'Afrique Noire datent du tout début de l'islamisation. Le Roi Hassan II aimait d'ailleurs décrire cette réalité de manière imagée : « *Le Maroc ressemble à un arbre dont les racines nourricières plongent profondément dans la terre d'Afrique ; et qui respire grâce à son feuillage bruissant aux vents de l'Europe.* »

En effet, l'influence du Maroc s'est toujours faite sentir bien au-delà du désert. Influence économique, politique et religieuse, par le biais de confréries étendues à toute l'Afrique de l'Ouest et dont les fondateurs sont Marocains. Historiquement, l'influence des communautés marocaines établies en Afrique de l'Ouest depuis des siècles fut déterminante. Commerçants, juges, prédicateurs ont non seulement été les acteurs de l'islamisation de ces régions, mais encore, ils furent très largement à l'origine des grandes cités marchandes comme Tombouctou.

De fait, le Maroc a toujours été un « pont » entre le monde méditerranéen et l'Afrique Noire, en écoulant artisanat contre productions agricoles.

Il faut surtout comprendre que, cette relation particulière et profonde est fondée sur une réalité géographique : le royaume chérifien est un espace découpé longitudinalement. Or, la principale de ces bandes est celle qui, historiquement, fait de la région allant jusqu'au fleuve Sénégal, l'arrière pays du Maroc. Sous le sultan Al-Mansour (1578-1603), la souveraineté marocaine fut rétablie jusqu'au fleuve Sénégal. Et le Maroc développa une active politique saharienne et ouest africaine. A la fin du XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup> siècle d'ailleurs, l'Espagne et la France, ainsi que les autres puissances européennes, reconnaissaient bien cette influence.

De plus, plusieurs conventions franco-britanniques ou franco-espagnoles reconnaissaient que la souveraineté marocaine s'étendait au-delà de l'oued Draa et que les frontières du Maroc allaient jusqu'au Cap Blanc (Nouadhibou dans l'actuelle Mauritanie). Ainsi donc, pour la diplomatie française, le Maroc s'étendait bien jusqu'à la Mauritanie, et le Rio de Oro qui en faisait partie, en avait été volontairement détaché pour offrir une compensation territoriale à l'Espagne.

Cette position fut explicitement précisée par le maréchal Lyautey lui-même, qui, en 1924, s'exprimait ainsi : « *J'estime que le Maroc a, dans le Sahara, une frontière commune avec le l'Afrique Occidentale Française (...). Je ne puis qu'appeler l'attention de votre Excellence pour l'importance de la question pour ce qui regarde le Maroc dont la France a solennellement garanti l'intégrité. (...) Au surplus, sans qu'il soit, je pense, nécessaire d'insister davantage sur ce point, l'histoire des dynasties marocaines suffit à démontrer que, de tout temps, les sultans ont exercé sur cette partie du continent une action spirituelle et, parfois effective, incontestée.* » (1)

Dans sa coopération sud-sud, le Maroc n'a jamais privilégié l'aspect sécuritaire. Il poursuit son travail avec discrétion, en maintenant sa crédibilité fondée à la fois sur son rôle historique, sur son indépendance, mais aussi sur la conception de la responsabilité que les pays demandeurs se font du Royaume du « Commandeur des croyants ».

(1) Lettre du maréchal Lyautey à son ministre de l'époque, cité dans *L'histoire du Maroc*, Bernard Lugan, Editions Critérion, nouvelle édition 1997.

### **III - LES DEFIS D'UN MAROC EN MUTATION.**

Pour conserver et si possible étendre son influence et les fruits qu'il veut en retirer, le Maroc doit s'attacher à combler le fossé qui existe entre son rayonnement extérieur et sa fragilité intérieure. Par ailleurs, il doit poursuivre la politique internationale ci-devant décrite, au caractère inachevé.

#### **31 Ouverture et développement économique**

Le défi majeur à relever par la nouvelle équipe dirigeante au pouvoir avec le jeune souverain est d'ordre socio-économique : pour pouvoir émerger, le Maroc doit se développer.

Comment préparer le pays à faire face à l'ouverture des marchés, à l'abaissement ou à la suppression des droits de douane, à l'ouverture des frontières pour les produits et les capitaux, à la suppression des protections de toutes sortes, et enfin à la mise à niveau des entreprises, de leurs activités et de leurs cadres, tout en maintenant le statut quo social ?

On sait que, sur ce dernier point, le pays est en mauvaise position sur de nombreux tableaux : en matière d'éducation, de santé, d'habitat, de pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté, le Maroc n'obtient pas un classement favorable dans les comparaisons dressées par les principaux « observatoires » internationaux (Banque mondiale, Programme des Nations Unies Pour le Développement –PNUD-, Organisation Mondiale du Commerce –OMC-, etc....

Certes il faut développer les secteurs qui sont excédentaires comme l'agriculture, hors sécheresse, ou l'exploitation des sous-sols et eaux de son importante zone économique exclusive –ZEE-. Mais le pays doit surtout chercher à développer à la fois ses échanges avec les pays de l'Organisation pour le Commerce et le développement économique –OCDE-, attirer les investissements de ces derniers, dans le but de renforcer les secteurs créateurs de richesse à forte valeur ajoutée.

Dans ce domaine, les quatre secteurs « pilotes » -tourisme, textile/habillement, produits de la mer, électrotechnique et technologies de l'information- ont été sélectionnés pour leur potentiel de croissance à l'exportation, l'attrait qu'ils représentent aux yeux des investisseurs étrangers, leur importance pour l'économie nationale et enfin leurs effets d'entraînement possibles sur les autres secteurs.

Cette volonté de diversification des exportations résulte d'abord d'une prise de conscience de ce que le gouvernement ne veut plus être dépendant des seuls revenus agricoles. En effet, ces productions sont victimes des aléas climatiques, à l'instar des sécheresses de 1997 et 1998. Car, le Maroc n'aura pas fini de moderniser son secteur agricole et stabilisé ses productions, tant qu'il n'aura pas résolu de manière durable le problème de l'approvisionnement pour tous en eau potable et achevé les investissements effectués dans le but d'irriguer toutes les terres qui en ont besoin, afin de les mettre durablement à l'abri des sécheresses récurrentes.

De plus, les dernières barrières douanières s'effaceront en 2007 et la zone de libre-échange reliant le Maroc à l'Europe imposera à ce premier d'être compétitif et d'avoir

une réelle capacité exportatrice dans des domaines autres que les produits agricoles et l'exploitation des matières premières..

Enfin, un effort doit être fait en ce qui concerne le secteur privé de l'économie. Celui-ci est destiné à devenir de plus en plus compétitif, ce qui implique un réel programme de privatisation des services publics et, en parallèle, d'investissements.

Le Maroc doit donc parachever sa politique de modernisation des secteurs agricole, industriel et tertiaire. Cependant, le Maroc voit comme son intérêt simultané d'ancrer son développement dans une ouverture politico-économique multilatérale de plus en plus vaste, avec les Etats-Unis et l'Europe principalement.

- Avec les Etats-Unis :

Le Maroc et les Etats-Unis ont toujours entretenus des rapports bilatéraux emprunts d'intérêt mutuel. Ces relations apparaissent souvent à l'Europe comme des marques de la volonté d'influence des Etats-Unis. En fait, par sa position géographique, le Maroc est un partenaire atlantique naturel de la puissance maritime américaine. En outre, ce pays est une porte d'entrée d'importance majeure de la Méditerranée. Le Maroc, de son côté cherche à diversifier ses relations commerciales et, pourquoi pas, à se mettre implicitement sous le parapluie américain. Aussi le XXI<sup>ème</sup> siècle peut-il être l'occasion d'un rapprochement. C'est dans ce sens qu'il convient d'observer les visites respectives que les deux pays s'accordent. De ce fait, une délégation du Congrès est venue écouter le premier ministre marocain leur proposer un projet de création d'une zone de libre-échange entre les Etats-Unis et les pays du Maghreb. C'est à l'aune de cette même volonté de rapprochement qu'il faut aussi comprendre la visite de 110 parlementaires américains, dont le président de la chambre des représentants, au début de l'année 1999. Ces parlementaires ont créé une association des « amis du Maroc aux Etats-Unis » et ont adressé un « message d'amitié » au Roi Hassan II, en s'engageant à promouvoir commerce et investissements bilatéraux.

- Avec l'Europe :

Les relations naturellement étroites ont conduit le Roi à présenter une demande afin d'entrer dans l'Union Européenne (dès 1987) tout en étant conscient du refus prévisible auquel il s'exposait. Cette demande est récurrente et pour le Maroc les termes de la réponse tiennent lieu d'indicateur de l'intérêt porté par l'Union au royaume chérifien.

La proche Europe joue un rôle fondamental dans la vie économique du Maroc, elle absorbe la moitié de ses exportations et fournit les deux tiers de ses importations. C'est pourquoi l'avenir est à la concrétisation des échanges traditionnels à travers des relations normées –bilatérales et surtout avec l'ensemble de l'Union- Ainsi, un accord de partenariat économique et financier a été signé en 1996, résultant de la Déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995, évoquant l'objectif de création d'une zone de libre-échange en 2010.

Ce lien économique naturel est renforcé par les implications qui engagent les domaines diplomatiques et politiques. Ainsi, peut-on considérer l'importance que revêt le tracé du gazoduc qui achemine une nouvelle partie du gaz algérien vers l'Espagne et la France, via le Maroc. En outre, certains domaines sont plus sensibles, car porteurs de contentieux,

comme c'est le cas de la pêche qui fait l'objet d'accords particuliers, en particulier entre le Maroc et l'Espagne.

De plus, à l'intérieur de l'Union Européenne, qui agit comme un partenaire à part entière, la France et l'Espagne jouent un rôle moteur eu égard à leurs singulières et historiques relations. En l'Espagne, le Maroc trouve des débouchés pour certains de ses produits de première nécessité comme les agrumes, par exemple. Avec la France, les relations commerciales ont toujours été très bonnes et cherchent à perdurer. Ainsi, le 6 mars 1999, monsieur A. Youssoufi est allé à Nice, ouvrir le volet économique du « Temps du Maroc ». Cela s'est traduit par l'obtention de gros contrats par trois entreprises françaises : pour Alstom un contrat de rénovation ferroviaire, pour Bouygues la construction du port de Tanger, et pour Accor un contrat de gestion hôtelière. Cette relation exceptionnelle est aussi un défi, car elle est une manne à ne pas laisser choir.

- **Cette ouverture a une contrepartie :**

Dés le début de la décennie, Hassan II, conscient que le développement économique devait s'accompagner d'une mutation profonde, tant de la société que des institutions, a modifié sensiblement, sinon le « cap » de sa politique intérieure, du moins ses méthodes de gouvernement.

C'est pourquoi le Maroc (comme les autres pays signataires) s'engage à respecter la règle des Quatre « D » : démocratie ; développement ; droits de l'homme et dialogue politique, gages d'une inéluctable évolution dans le même temps que le développement économique.

Il est à cet égard à observer qu'Hassan II, comme son fils, Mohamed V, ont compris cette nécessité de longue date. Toute leur énergie dans ce domaine consiste à conduire la transition sans « à coups », de sorte qu'elle ne s'accompagne ni de mouvements sociaux, d'une violence excessive ; ni d'une augmentation de la contestation islamiste, en réaction à la modernité, et en marge du progrès économique et social.

### **Le Maroc doit mieux garantir les « Droits de l'homme » :**

Les analystes font remonter aux coups d'état de 1971 et 1972, le durcissement royal dans la politique de « traitement » des opposants et prisonniers politiques. Peu de temps avant sa mort, Hassan II reconnaissait qu'il avait commis quelques erreurs, et que la défense des droits de l'homme devait être un réel souci de gouvernement. Aujourd'hui la revendication concernant cette question est devenue principalement le fait d'associations, soutenus par les médias, à l'instar de la création, en 1994, du Mouvement Marocain des Droits de l'Homme – MMDH -. Face à ces revendications, le Roi et le gouvernement examinent systématiquement les dossiers les plus sensibles. En outre, deux mesures significatives ont été prises : la création du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme – CCDH -, et la fermeture du bagne spécial de Tazmamart.

(1) Mohammed Naciri, « Territoire : contrôler ou développer, le dilemme du pouvoir depuis un siècle. » dans Monde arabe- Maghreb, Machrek. N°164, avril juin 1999. La documentation française.

### **33. La transition démocratique**

Revenons quelque peu en détail sur l'évolution politique et sociétal, défi le plus délicat de la succession de Mohamed V.

#### **Le temps est venu de la promotion du dialogue politique:**

Dans ce domaine, le Roi a estimé que l'alternance politique était donc nécessaire. A l'issue d'un référendum concernant l'institution d'un système bicaméral, dont l'une des chambres verrait ses membres élus au suffrage universel, ce projet a pris forme et est, aujourd'hui, une réalité. En effet, tandis que le Roi conserve nombre de ses prérogatives régaliennes, en particulier dans la conduite des armées et de la politique de défense, une opposition s'est vue légitimée durant cette dernière décennie avec le chef de file de l'opposition Abderrahman Youssoufi.- ancien bras droit de Mehdi Ben Barka, cofondateur, en 1959 de l'UNFP, condamné à deux ans de prison en juillet 1963, exilé à plusieurs reprises...

Le premier vote « bicaméral » de 1996, a connu une grande participation. De ce succès sont nés l'alternance politique et une forme de « cohabitation », puisque le Roi a appelé en 1998, au poste de premier ministre, A.Youssoufi, « leader » de l'opposition au pouvoir royal. Après plus d'une année aux affaires, ce système et ce gouvernement ont apporté un certain équilibre au Royaume, même si le Roi conserve la mainmise dans de nombreux domaines. Ainsi, doté d'une monarchie constitutionnelle instaurée en 1972 et révisée en 1992, le Royaume chérifien vit aujourd'hui une situation politique originale, voire unique dans le contexte géopolitique du monde arabe.

Si traditionnellement, par la référence monothéiste, « *la relation au pouvoir ne peut pas être duale car un régime autoritaire et musulman comme celui du Maroc se réfère automatiquement à un principe d'unicité inscrit dans le prolongement d'un pouvoir monolithique dont Dieu fournit le modèle parfait* »(1), aujourd'hui le Roi est le chef d'une organisation bicéphale composée d'un « *makhzen* » (2) traditionnel et d'une administration moderne. Et il est désormais possible de dire, qu'il a tenté, avec succès, l'expérience de la démocratisation des institutions.

Dans ce contexte, il semble bien qu'un des défis majeurs que doivent relever les institutions chérifiennes et les hommes qui les incarnent, réside dans le juste équilibre à maintenir entre cette opposition démocratiquement légitime et le pouvoir royal central qui fait partie de la culture et de l'identité marocaine.

#### **En outre, le développement de la société est nécessaire :**

La population augmente de 27 millions pour atteindre vraisemblablement 42 millions en 2030. Comment le Maroc va t'il résoudre cette équation ?

En d'autres termes, « *dans un Maroc qui va aborder d'ici l'an 2010 son entrée de plain-pied dans l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), comment combler le retard exprimé par les indices de développement humain et porter remède aux conditions d'existence précaires du monde rural, où pauvreté et analphabétisme freinent toute action de développement en profondeur ?* » « *Comment améliorer les conditions d'existence et d'emploi pour l'ensemble d'une population rurale, dont plus du tiers se trouve sous le seuil de pauvreté ? C'est là un défi majeur pour la nouvelle décennie. Dans la campagne, 4 millions de personnes, (30% de la population rurale), vivent avec moins de 10 dirhams (environ 1 dollar) par jour et par personne.* »(1)

Le Roi et le gouvernement se sont attelés à cette tâche, avec une réelle volonté, depuis une décennie. L'action principale en vue de ce développement porte sur

l'adaptation du monde rural au monde urbain. Le développement d'un mode de vie citadin et l'accroissement de la population urbaine sont à l'origine de difficultés et d'aspirations nouvelles. Les défis sont désormais de deux ordres : la lutte contre l'insécurité et la corruption d'une part, la satisfaction des demandes d'emploi, d'autre part.

Par ailleurs, un des grands problèmes du XXIème siècle est l'unité de ce Maroc dont le développement ne profite pas à tous, en tout cas pas dans les mêmes conditions ni à la même vitesse. A ce sujet, si l'habitude est de reconnaître et de chercher à faire entrer en osmose deux Maroc : le « Maroc utile et le bloc berbère déshérité » il semble que les effets de la mondialisation ne laissent se dessiner, non plus deux, mais « quatre Maroc »(3).

-Un Maroc mis à niveau, celui d'une petite élite à l'aise dans le monde ;

-Un Maroc urbain, déconnecté de l'espace rural, mais en décalage avec les nécessités de l'emploi ;

-Un Maroc des banlieues des grandes villes où l'exclusion et la dégradation des conditions de vie feront de ces marges des grandes villes de véritables poudrières ;

-Enfin un Maroc rural dont la population, laissée pour compte de la croissance, vivra dans de vastes espaces de pauvreté.

Un des grands défis pour le nouveau souverain, défi de modernité et défi démocratique, consistera donc à unifier ces «Maroc » et à faire profiter tous les Marocains de cette évolution.

### **En réalité, la démocratie s'installe en profondeur :**

Elle s'installe dans tous les rouages de la société. Tout d'abord, les populations berbères peuvent reprendre d'anciennes revendications, dont l'intégration accrue de la langue et de la culture Tamazight dans divers domaines d'activités culturelles et éducatives, et leur insertion dans les programmes d'enseignement. Toute la difficulté pour l'exercice du pouvoir réside dans la recherche d'un équilibre à ce sujet. Par ailleurs, le Roi a réaffirmé la place prépondérante de la « langue mère », l'arabe.

Dans le même temps, une politique en faveur de la femme marocaine se développe aussi, comme une véritable nécessité. Le développement des villes a permis la participation des femmes a un plus grand nombre de secteurs d'activités, mais elles sont encore cantonnées à des emplois subalternes. Mais le plus grand défi consiste à essayer de gommer les différences entre les femmes des villes et celles de la campagne, qui connaissent une forte natalité et qui sont encore aujourd'hui analphabètes pour 90% d'entre elles.

Enfin, la démocratie s'exerce de plus en plus dans la liberté d'expression et de la presse, chères au nouveau Souverain chérifien. L'abolition de la censure en 1988, et la séparation en 1995 des ministères de l'Intérieur et de l'Information sont deux exemples qui attestent de cette réalité.

(1) Mohamed Tozy, « Réformes politiques et transition démocratique. » dans Monde arabe- Maghreb, Machrek. N°164, avril juin 1999. La documentation française.

(2) Conseils des notables.

(3) Mohammed Naciri, « Territoire : contrôler ou développer, le dilemme du pouvoir depuis un siècle. » dans Monde arabe- Maghreb, Machrek. N°164, avril juin 1999. La documentation française.

### **33. La maîtrise de l'immigration**

Le développement récent des migrations marocaines vers les pays d'Europe développés, a repris dès les années qui suivirent l'indépendance du pays en 1956. Cela coïncide d'ailleurs avec l'époque de la croissance économique des pays de la Communauté Européenne. Les régions du Rif oriental, du Nord-est et du Souss au Maroc, fournirent, au moins initialement, les plus gros «contingents» le plus souvent d'origine ouvrière ou paysanne. Mais dès les années 80, les statistiques ont fait apparaître l'émergence de cadres moyens, de techniciens, de commerçants, de membres des professions libérales, d'artisans, de cadres supérieurs, d'universitaires et d'ingénieurs. En 1990, il était possible de dire qu'un million de Marocains avaient migré vers l'Europe et on compte aujourd'hui plus de 700 000 Marocains en France, souvent en quête d'une vie plus facile, c'est à dire surtout d'un emploi. Ce nombre s'est accru, même si, en proportion par rapport à l'accroissement démographique marocain (3 % durant les dix dernières années), ce phénomène s'est relativement stabilisé. «Ainsi, les Marocains constituent près de 16% de l'ensemble des étrangers vivant en France, et 12% de la population active étrangère.» (1)

Il faut bien reconnaître que le pays a du mal à contrôler réellement ces flux. Dans un premier temps, les autorités ont développé une politique de retour au pays du migrant dont le profil moyen désignait un homme jeune, marié et peu qualifié. Il quittait temporairement le Maroc, ou le croyait-il, afin de trouver un emploi provisoire, puis de se constituer un petit capital, suffisant pour entretenir sa famille restée au pays, ou concrétiser un projet. Ce migrant était censé revenir après quelques années. Mais cette politique fut un échec, dans la mesure où, comme c'était prévisible, ce fut l'inverse qui se produisit.

Plus récemment, et sans politique de réelle incitation, il y eut, au cours de la dernière décennie, une forme de transfert, ou plus exactement de diversification des destinations choisies. En effet, une émigration sud-sud vers des pays comme l'Arabie Saoudite, compléta l'émigration sud-nord. Dans le même temps, les pays européens contrôlèrent plus sévèrement les entrées dans leur territoires. Cette nouvelle émigration n'apporta pas plus de résultats que la première au profit du Royaume chérifien.

Enfin, dans un troisième temps, devant l'inanité des politiques des pays du Nord et des autorités marocaines, ces derniers cherchèrent à remédier aux causes de l'émigration, c'est à dire à développer le pouvoir d'achat et la vie démocratique pour les Marocains, en faisant des sujets royaux, des partenaires à part entière.

D'un certain côté, les autorités marocaines ont profité de ce «cheval de Troie» afin de chercher à influencer, de l'intérieur, les cultures du nord de la Méditerranée. «La politique d'Hassan II était, à cet égard, édifiante : il considérait toujours les Marocains, y compris ceux qui ont acquis la nationalité française, comme d'éternels sujets de Sa Majesté.» (1) Le pouvoir marocain s'intéresse toujours à l'islam français, et a été à l'origine de la construction de plusieurs mosquées.(2)

En revanche, force est de constater, que les politiques de «retour sur investissement humain» ont été velleitaires et sans grand résultat. Ce sont près de 10% de la population active du Maroc qui est aujourd'hui installée à l'étranger, principalement dans les pays du sud de l'Union Européenne. Cette politique d'attraction des salaires gagnés au nord de la Méditerranée est même en situation de relatif échec, car peu d'émigrés marocains

reviennent « au pays », tous ne trouvent pas du travail à l'étranger et, comme les autres populations maghrébines, des troubles d'intégration se développent, à l'instar des récents événements du sud de l'Espagne.

Aujourd'hui il est possible de croire que l'émigration marocaine dépendra tout autant des conditions de vie proposées dans les pays d'accueil, que du niveau de vie des Marocains et l'espérance qu'ils placeront dans l'avenir.

(1) Abderrahim Lamchichi, L'immigration marocaine en France ; Confluences , n°31, automne 1999.

(2) La mosquée de Mantes La Jolie, d'une capacité de 1000 places, était à l'origine, exclusivement financée par le Maroc.

### **34. L'Islam et la maîtrise de l'Islamisme**

Le Maroc est le pays du Commandeur des croyants. A ce titre l'Islam est la religion naturelle du pays et fait partie intégrante de sa civilisation. La pratique religieuse est naturelle et suivie et les institutions y veillent. Ainsi, à titre d'exemple, en février 1999, à Fès, onze personnes ont été condamnées à trois mois de prison, pour avoir rompu publiquement le jeûne du Ramadan. Cependant, l'Islam s'est radicalisé sensiblement à partir des années 1970, en particulier en se développant dans les milieux étudiants. Le pouvoir en place décida alors de tenter de procéder à une assimilation positive du « *réveil islamique* », en appliquant une politique de contrôle et de restructuration dans les domaines politique, administratif, religieux et éducatif.

Du point de vue de la politique intérieure, la voie médiane qui a été adoptée par le pouvoir marocain, reposant sur une ouverture concertée et une fermeté calculée, a permis jusqu'à présent d'accompagner la montée de l'islamisme sans crise majeure. Dans ce cadre, une déclaration de Monsieur Abderahmane Youssoufi à l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, à la veille des élections de novembre 1997, laissait entendre que les islamistes pouvaient être agréés dans le cercle très fermé de l'opposition. Cette reconnaissance, reçue avec beaucoup d'enthousiasme par les islamistes, scelle leur intégration dans le champ politique officiel. De ce fait, le scrutin législatif du 14 novembre 1997 a permis l'élection de neuf candidats. Le « leader » islamiste Benkirane, n'a pas pu s'empêcher de montrer sa joie. En contrepartie, les islamistes ont évité toute surenchère sur le thème de la *Charia* et ont souligné le caractère correct des élections. On peut considérer que cette opération gagnante aura été cette intégration de l'islamisme modéré de façon très contrôlée. Néanmoins, « *le dossier islamiste n'est pas clos, l'arrivée même à doses « homéopathiques » des islamistes dans l'enceinte du parlement risque de changer la donne du jeu politique en obligeant les partis à se définir de façon claire vis-à-vis des propositions que les islamistes ne vont pas manquer d'introduire. Tout le risque est que les députés se laissent aller à une surenchère sur la religion.* »(1) Le défi est bien là : comment obtenir le bon dosage ? Dans une politique réaliste, les autorités marocaines entendent bien faire quelques concessions mineures aux islamistes les plus respectables, dans le but de montrer leur bonne foi, tout en combattant les thèses extrémistes et en contrôlant sévèrement l'ensemble se réclamant de l'islamisme. Cette indispensable politique de fermeté a pu s'observer le 10 janvier 1999. Ce jour là, une réunion à Rabat

pour le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'assignation à résidence de A. Yassine (2), chef de l'association Al adl wa al-Ihsan, qui réclame sa libération a été interdite.

Du point de vue de la politique extérieure, ces actions s'accompagnent d'une ébauche de coopération policière et judiciaire, dans le but de « neutraliser » « l'islamisme sans frontière ».

(1) Mohamed Tozy, « Réformes politiques et transition démocratique. » dans Monde arabe- Maghreb, Machrek. N°164, avril juin 1999. La documentation française.

(2) Cheikh Yassine représente la principale référence islamiste marocaine. Né en 1928 dans une famille de paysans berbères, il apprend le Français pour pouvoir s'inscrire à l'Ecole normale d'instituteurs. Il devient professeur d'arabe puis inspecteur de l'enseignement primaire. En 1965, il vit une crise religieuse et, en 1973, il écrit son premier ouvrage : « Demain l'Islam ». Il diffuse ensuite « l'Islam ou le déluge », lettre impertinente adressée au Souverain. Il sera interné pendant trois ans dans un hôpital psychiatrique, avant d'être libéré en 1980, de publier une revue interdite en 1983. Il demande ensuite la reconnaissance de son mouvement, mais n'obtient pas de réponse. A partir de cette date, il sera régulièrement inquiété par les autorités et placé en résidence surveillée.

### **36 Le règlement de la question du Sahara occidental.**

L'un des grands défis du jeune roi réside dans l'interminable conflit du Sahara occidental, où le référendum d'autodétermination, sans cesse reporté, était prévu le 31 juillet 2000.(1) Ce référendum pourrait, sous l'égide des Nations Unies, fixer l'avenir de ce vaste territoire, mais deux problèmes restent encore à régler: celui de l'identification, actuellement en cours, d'environ 65 000 personnes issues de tribus que le Maroc considère comme sahraouies et que le Front Polisario conteste ; et celui du rapatriement au Sahara Occidental, le moment venu, des Sahraouis actuellement réfugiés dans les camps de Tindouf dans le sud-ouest algérien, afin qu'ils puissent voter. Sur un total de 147 000 personnes, dont elle a déjà vérifié les origines, la Commission d'identification des Nations Unies n'a jusqu'à présent retenu qu'un peu plus de 84 000 électeurs sahraouis.

Ce chiffre ne peut satisfaire le Maroc, même si –selon le ministère de l'intérieur, plus de la moitié d'entre eux se trouvent bel et bien au Maroc, et non réfugiés en Algérie comme l'affirme le Polisario.

Les retards accumulés dans le règlement du conflit du Sahara occidental s'avèrent particulièrement préoccupants dans la mesure où subsiste un foyer potentiel de crise ouverte entre le Maroc et l'Algérie, avec la menace avivée par l'accession au pouvoir d'Abdelaziz Bouteflika. L'ajournement du référendum d'autodétermination des Sahraouis, censés choisir entre indépendance et rattachement au Maroc, est un signe de l'enlisement du processus de paix. Le recensement des populations sahraouies, qui seront appelées à exercer leur droit à l'autodétermination, se poursuit, mais bute toujours sur les procédures d'identification des tribus concernées, contestées par les Marocains. Le « Makhzen » sait en effet qu'une issue, qui désavouerait ses prétentions sur le territoire

sahraoui, pourrait avoir des conséquences désastreuses sur sa légitimité. Or il ne peut s'offrir ce luxe, peu après l'accession du nouveau Roi au pouvoir.

Au bout du compte, par d'habiles manœuvres, la consultation sans cesse ajournée, devait être prévue au cours de cette année 2000. L'issue en étant incertaine, il semble désormais que les nouvelles autorités du Maroc continuent la politique d'Hassan II qui profita du dernier quart de siècle pour intensifier la « marocanisation » du territoire.

En effet, cette politique a été clairement précisée par le nouveau ministre de l'intérieur, le successeur du tout puissant Driss Basri, récemment limogé, monsieur Ahmed El Midaoui, qui a fait une déclaration sur ce sujet à Laâyoune, la capitale historique du Sahara Occidental. « *Le Maroc a t'il dit, reste attaché à l'organisation d'un référendum qui, sous l'égide de l'ONU, doit permettre aux populations de se déterminer sur l'avenir de cette province* ». Mais cela doit se faire dans les conditions souhaitées par Rabat. A ce sujet, un litige oppose les Marocains et le front Polisario sur la « nationalité » de trois tribus. De plus, en prenant en compte les évaluations des experts de l'ONU et en les comparant aux chiffres avancés par Rabat, on mesure un écart de plus de 100 000 personnes. Pour éviter une défaite annoncée, Rabat a encouragé des dizaines de milliers de Sahraouis « pro-marocains » à présenter des recours devant l'ONU. Mais leur nombre est tel, que ces seules mesures seraient suffisantes pour différer le référendum de deux années, au minimum. Les Marocains espèrent que la communauté internationale finira par prendre acte d'une occupation civile et militaire qui dure depuis plus d'une génération.

C'est donc bien la même politique que mène Mohammed VI, bien qu'il ait récemment annoncé la prise de mesures politiques et sociales, telles que la promesse de l'organisation prochaine d'élections locales au Sahara Occidental ou de celle de créations d'emplois locaux en faveur de ces populations sahraouies.

Devant le risque que cet enlèvement provoqué par les autorités marocaines ne conduise à un retour de confrontations armées, certaines voix proposent des alternatives.

C'est tout d'abord le cas de deux chercheurs, messieurs Rémy Leveau et Khadija Mohsen-Finan qui, dans la revue *Etudes* du mois de janvier, évoque une première solution. Celle-ci consisterait à mettre provisoirement le Sahara Occidental sous tutelle sur le modèle balkanique. Les Etats-Unis, l'Algérie, l'Espagne, la France et la Mauritanie pourraient constituer un groupe de contact chargé de fournir des troupes d'interposition sur place et de financer une aide au développement.

La seconde piste, que privilégie l'ancien exilé Abraham Serfaty, consisterait à accorder l'autonomie aux provinces sahariennes sur le modèle de la Catalogne ou de l'Andalousie, en associant aux responsabilités, ceux qui constituent les « cadres dirigeants » du Polisario.

(1) Le journal Le Monde, dans son édition du mardi 22 février 2000, cite la dépêche de l'agence Reuter suivante :

« *Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a déclaré vendredi 18 février que le projet de référendum sur l'avenir du Sahara Occidental, maintes fois reporté depuis huit ans, n'aurait peut-être jamais lieu, en raison de la persistance de désaccords sur la composition de l'électorat. M. Annan a également dit avoir chargé son émissaire*

*personnel pour le Sahara, l'ancien secrétaire d'Etat américain, James Baker, d'engager des consultations avec les parties concernées. »*

Il est ainsi possible de penser aujourd'hui, que le règlement de cette épineuse question n'est pas pour demain. Dès lors peut-on se poser la question, à qui ces manœuvres dilatoires servent-elles le plus ?

Sans doute la clef de compréhension de cette évolution réside dans le fait que, comme ses ancêtres, le jeune Monarque chérifien n'a jamais oublié qu'un des objectifs millénaires, consiste à se souvenir que les dynasties almoravide et almohade avaient réalisé, brièvement sans doute, l'unité du Maghreb, aux XIIe et XIIIe siècle.

### **36. Le maintien d'un rôle diplomatique réel**

Le Maroc a acquis ces dernières années une « renommée » bien particulière et peu commune à des Etats de sa dimension humaine ou de son statut arabo-musulman en voie de développement. Au milieu des années 80, presque une dizaine de milliers de soldats marocains servaient en permanence en dehors de leur territoire national, en particulier dans les espaces qui lui sont historiquement familiers, à savoir l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient arabo-musulman.

Aujourd'hui, regardant l'avenir, le Maroc se pose la question : faut-il mener une politique d'ouverture diplomatico-militaire qui est un défi coûteux ou se replier dans ses frontières et consacrer la totalité de ses ressources au profit de son développement intérieur ?

La réponse semble claire aux autorités marocaines : c'est la réussite de la construction euro-maghrébine en Méditerranée qui doit constituer l'objectif pour la décennie et même les cinquante années à venir. De cette réussite dépendront le développement et la place du Maroc dans la zone et dans le monde et, par là même, la crédibilité de la Monarchie chérifienne.

A cet égard, la vision diplomatique marocaine n'est pas uniquement économique. En effet, pour le Maroc, l'Europe et les pays sud-méditerranéens doivent définir ensemble un statut avancé de la zone euro-méditerranéenne. Celle-ci ne doit pas être fondée sur les seules considérations du marché, c'est à dire sur la dynamique du libre-échange. Pour être forte et attractive, pour être capable d'être à la mesure des enjeux du XXIème siècle, elle doit se construire sur la base de multiples réseaux de solidarité financière, technologique et culturelle, afin d'atténuer les causes de déséquilibres et de fractures entre les deux rives de la Méditerranée. La construction d'une telle zone de libre échange ne doit pas être un but en soi. Elle doit plutôt résulter d'un ensemble d'actions solidaires afin de permettre une réelle mise à niveau des économies sud-méditerranéennes.

### **37. L'approche du nouveau souverain chérifien : Mohamed VI**

*« Considéré comme un authentique démocrate, le nouveau roi Mohamed VI représente pour les marocains un immense espoir de changement et de modernisme. Il devra maîtriser l'armée et les islamistes, poursuivre et approfondir la politique d'ouverture démocratique entamée par son père et établir une réforme sociale négligée par celui-ci. »*

(1)

**Vers l'intérieur**, Mohammed VI le nouveau souverain a envoyé un signe fort avec l'éviction du puissant ministre de l'intérieur, Driss Basri, personnage aussi admiré par les uns que craint et haï par les autres. Cette décision a été interprétée par beaucoup comme un signe d'ouverture politique vers plus de démocratie et comme une volonté de modernisation de l'exécutif marocain. En outre, entouré de conseillers jeunes, formés pour la plupart en Occident, il a l'intention de s'attaquer de front aux redoutable fléau de la corruption qui gangrène l'administration et la société marocaines. Lors de sa première apparition publique, après la mort d'Hassan II, son père, il a, en outre déclaré : *« Nous souhaitons que le Maroc, sous notre règne, aille de l'avant sur la voie du développement et de la modernité. »* Cette déclaration montre que le nouveau Souverain chérifien ne se satisfait pas pour son pays, du rang qui est encore le sien dans le concert des Nations (126° sur 174 pays classés, à l'indicateur de développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement.)

**Vers l'extérieur**, Mohamed VI est convaincu que le Maroc, par sa position géographique, son climat, ses 3500 kilomètres de littoral, ses réserves de pêche et ses capacités touristiques, le pays peut montrer à tous ses voisins du nord et du sud de la Méditerranée, qu'il dispose d'atouts considérables pour atteindre le niveau de n'importe quel pays d'Europe du sud. En outre, il souhaite conserver la grande influence, à laquelle, descendant du Prophète et « Commandeur des croyants », il accède naturellement.

(1) Abderrahim Lamchichi, *Confluences Méditerranée*- n°31 Automne 1999.

## **CONCLUSION :**

C'est donc l'étude de cette « construction » politique, religieuse et culturelle, entre tradition et modernité qui présente le plus grand intérêt dans l'appréhension de ce pays, bien familier des Français. Aussi avons nous étudié successivement, l'héritage géopolitique, la position cardinale de ce Royaume aux confins de plusieurs mondes et la grande influence qu'il exerce de ce fait, ainsi que les défis et difficultés qui seront, au XXI<sup>ème</sup> siècle, celles du nouveau Souverain chérifien, Mohamed VI.

Maîtriser l'immigration, contrôler les territoires sahariens dans un processus de paix sans frustration d'aucun bord, préparer l'ouverture économique dans le but de profiter de la zone de libre-échange de 2010, enfin, conforter sa place et son rôle à ce carrefour géostratégique qu'est la « porte occidentale » de la Méditerranée, tels sont bien les défis géopolitiques du Maroc pour le XXI<sup>ème</sup> siècle.

Désormais à nouveau unis par la « Beia » à leur jeune Roi, les Marocains sont déterminés et souhaitent pour le Maroc de demain, la prospérité et l'unité.

Cette évolution et ces attentes sont dans les symboliques propos de Monsieur l'Ambassadeur de France Bonnefous, exprimant que « *Le caractère le plus original de la diplomatie marocaine se trouve, sous l'égide du Roi, dans la multiplicité de ses moyens et donc dans la puissance de sa créativité. Elles lui valent de tenir son rôle dans les directions les plus diverses. Ayant pris la mesure d'une telle dimension, l'amateur de symbole se plaira à voir d'un œil neuf l'emblème du Maroc. L'étoile à cinq branches lui paraîtra refléter à merveille le destin du Royaume. Les branches du bas donnent une double assise imposée par la nature des choses : l'Orient et l'Afrique. Tendues en opposition à l'horizontale, deux autres montrent des lointains : l'Europe et l'Atlantique. La plus haute, dressée vers le ciel, marque l'élévation qui va au-delà des seuls intérêts matériels* ». Cité par M. Bonnefous.

**ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIE du MAGHREB**

© 1998 Microsoft Corp. Tous droits réservés.

## ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE du MAROC



© 1998 Microsoft Corp. Tous droits réservés.

**ANNEXE 3 : DONNEES CONCERNANT LE MAROC**

<b>POIDS DU PAYS</b>	<b>Population 1997</b>	27
	<b>Population 2000</b>	42
	<b>PNB total</b>	34
<b>ECONOMIE</b>	<b>PNB/habitant</b>	3210
	<b>Croissance/habitant, 65-97</b>	2,0
	<b>Dépenses militaires</b>	4,3
<b>ENFANCE et EDUCATION</b>	<b>Travail des enfants</b>	3,6
	<b>Scolarisation</b>	74
	<b>Dépenses d'éducation</b>	4,7
<b>DEVELOPPEMENT HUMAIN</b>	<b>IDH</b>	0,582
	<b>Espérance de vie</b>	66,6
	<b>Mortalité infantile</b>	67
	<b>Sida</b>	0,03
<b>QUALITE DE VIE</b>	<b>Automobiles</b>	38
	<b>TV</b>	160
	<b>PC</b>	3
	<b>Internet</b>	0
	<b>Emissions de CO<sup>2</sup></b>	1,0

**ANNEXE 4 : AMBIANCE DU MAROC.****Paysage du Haut Atlas****La verdoyante vallée du Haut Atlas**

Au Maroc, le massif de l'Atlas est fait de trois chaînes montagneuses extrêmement boisées : le Moyen Atlas au nord, le Grand Atlas ou Haut Atlas, au centre, et l'Anti-Atlas au sud. Les vallées formées par ces montagnes constituent de très bonnes terres cultivables. On trouve par exemple, éparpillées dans toute la magnifique vallée du Draa, près de Ouarzazate, ville de l'Anti-Atlas, de vertes palmeraies mêlées des ruines d'anciennes casbahs ou forts, de terre rouge.

## La médina de Fès el-Bali



Un mur marqué par l'âge entoure la médina (vieille ville) de Fès, la plus ancienne des cités impériales du Maroc. La ville fut fondée en 789 apr. J.-C, et la ville ouest vers 809. Fès est située dans le nord du Maroc ; elle était, à une époque, un centre de la vie intellectuelle, culturelle et spirituelle islamique. Les ruelles étroites et tortueuses de la médina de Fès el-Bali sont bordées de bazars couverts, de boutiques d'artisanat, de restaurants, de marchés alimentaires et de mosquées. Après la colonisation européenne, de nombreuses villes nouvelles d'Afrique furent construites à l'écart des médinas existantes, pour séparer les Européens de la population locale.